



Fédération Générale des Fonctionnaires

FORCE OUVRIERE

Déclaration préliminaire de la FGF FO

Instance interministérielle de dialogue social informel

Régions Haute et Basse Normandie

Rouen, le 25 septembre 2015

Monsieur le Préfet préfigurateur,

En préambule, Force Ouvrière RE-AFFIRME sa totale opposition à la Réforme territoriale de l'État et rappelle que sa présence ici ne représente ni une caution ni un quelconque accord à cette réforme. Accompagnée de la charte de déconcentration, cette réforme porte atteinte à l'unité et à l'égalité républicaines.

A tous les niveaux, le dialogue social n'est en fait qu'un simulacre tant le calendrier de mise en oeuvre de cette Réforme est contraint. Force Ouvrière l'a constaté partout, les instances informelles locales de dialogue social ne sont que des présentations rapides de choix déjà arrêtés.

La réorganisation des services de l'État ne se fera pas à moyens constants mais générera des réductions d'effectifs, comme le reconnaît le conseil des ministres du 31 juillet à travers la « rationalisation des moyens de fonctionnement » et l'annonce que les 2/3 des suppressions à venir seront supportés par les services régionaux pour, soi-disant, « préserver les directions départementales »...

Les conséquences de cette réforme sont importantes, en termes de présence de service public, et pour les agents en termes de mobilité forcée. Il est donc nécessaire qu'ils puissent être représentés et défendus au mieux de leurs intérêts à tous les niveaux. En ce sens, la FGF FO s'est adressée au Premier Ministre pour demander le nécessaire desserrement du calendrier imposé à marche forcée afin que des discussions approfondies puissent se tenir au plan local en particulier dans les CT et CHSCT des directions régionales.

A ce jour, les macro-organigrammes de réorganisation des services doivent être réalisés. Nous demandons qu'ils nous soient communiqués, ainsi que les études d'impact et les micro-organigrammes qui seront faits.

Concernant l'accompagnement RH de la réforme, il est loin d'être aussi performant qu'annoncé : pour exemple la PARRE qui est attribuée de manière très restrictive. En effet, quand deux agents mariés ou pacsés sont déplacés d'office, un seul peut en bénéficier. Ce qui génère d'ailleurs une inégalité de traitement vis-à-vis d'agents vivant en union libre. Il n'est pas acceptable que la situation familiale soit prise en compte alors même que c'est la situation administrative de chaque agent qui est modifiée.

Il en est de même pour l'IDV (Indemnité de Départ Volontaire) qui à ce stade n'est pas défiscalisée et surtout ne permet pas à un agent concerné de racheter ses deux ans de droit à la retraite. La double peine est donc réelle : fiscalité accrue et décote prévisible pour la retraite.

A l'occasion de cette réunion de l'instance informelle, nous souhaitons évoquer quelques points et questions.

- Est-il prévu de créer une direction interministérielle des services supports, ou une mise en réseau de services supports ?
- Nous avons appris par votre communiqué du 31 juillet la création de Maisons de l'État à Dieppe, aux Andelys, à Mortagne-au-Perche et à Bernay. Quels seront leurs rôles et attributions, quels services y seront disponibles, avec quels personnels ?
- Concernant la plate forme de traitement des passeports à Alençon, quels agents y seront affectés ? Y aura-t-il des suppressions de postes et/ou des mobilités dans les préfectures en parallèle à l'installation de cette plate-forme ?
- De même pour le transfert du siège de la direction interrégionale des Douanes au Havre. Ce transfert n'était absolument pas anticipé dans les services des Douanes de la région, qui l'ont découvert par la presse.
 - ✓ Quels seront exactement les services et le nombre d'agents concernés ?
 - ✓ Qu'en est-il de la Recette installée à Rouen ?
 - ✓ Quel sera l'accompagnement social de ce transfert ? Est-ce que cet accompagnement sera celui négocié dans le cadre de la réorganisation liée au Plan Stratégique Douane 2018, ou bien celui de la réforme ATE moins avantageux ?

D'une manière générale, nous souhaitons connaître (même sous forme d'estimation) le nombre d'agents qui seront concernés par une mobilité géographique, et/ou une mobilité fonctionnelle.

En conclusion, FO rejette et condamne :

- toute mutualisation des services éloignant le service public du citoyen,
- toute suppression de poste, toute mobilité géographique ou fonctionnelle forcée,
- toute hypothèse de fusion de services régionaux ministériels,
- l'interministérialité à marche forcée niant les spécificités de chaque ministère, de leurs missions et de leurs agents,
- la gestion régionale interministérielle des agents publics,
- toute remise en cause des garanties statutaires des personnels.

Au-delà de l'impact de la Réforme sur les fonctionnaires et agents publics, la FGF-FO persiste dans son analyse et confirme que cette Réforme va entraîner une désertification des services publics tant pour le citoyen que pour l'entreprise, usagers du service public. Et ce n'est pas la dématérialisation à tout va qui va améliorer la nécessaire cohésion sociale qui est plus que jamais indispensable dans notre pays.